



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS
Site : <http://www.sitecommunistes.org>
Hebdo : hebdo@sitecommunistes.org
Courriel : communistes@sitecommunistes.org

29/04/2024

Résumé des questions économiques et sociales: **semaine n° 172 du 29 Avril 2024**

LE 1er MAI 2024 : JOURNEE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS, MANIFESTONS POUR LA PAIX DANS LE MONDE ET LA SATISFACTION DE NOS REVENDICATIONS !

Guerres, massacres des populations civiles, répression anti-syndicale, reculs sociaux, privatisations, enrichissement d'une petite minorité et appauvrissement de l'immense majorité, remise en cause de nos droits... l'actualité récente nous rappelle toute la pertinence de la journée internationale des travailleuses et des travailleurs.

A l'occasion du 1er mai 2024, la CGT appelle à participer aux manifestations organisées dans toute la France :

Contre la guerre, pour le cessez-le-feu immédiat en Palestine et en Ukraine !

Sanctions contre l'Etat d'apartheid israélien exigeons la levée du blocus contre la bande de Gaza, l'acheminement urgent de toute l'aide médicale et alimentaire nécessaire.... Le génocide contre la population de Gaza doit cesser.

Pour la paix !

Ce qui revient à demander que cesse le commerce des armes, **dont la France est devenue le deuxième exportateur sur le plan mondial !** Les 413 milliards d'euros consacrés à l'économie d'armement par Macron devraient être consacrés à répondre aux besoins sociaux de l'immense majorité de la population.

Pour des services publics !

Mis en œuvre par des fonctionnaires et des agents publics qualifiés, formés, en nombre suffisant et rémunérés sur la base d'un point d'indice à 6 euros (soit un brut en début de carrière à 2200 euros mensuels). Cela passe par développer l'emploi public, à contrario de ce que prépare le gouvernement avec le nouveau projet de loi Guérini faussement appelé pour « l'efficacité de la Fonction publique ».

Contre la répression anti syndicale et des mouvements sociaux !

Des centaines de syndicalistes sont menacé-es, inquiété-es par la « justice » parce qu'ils ont mené des actions qui ne plaisaient pas au pouvoir politique. Cela doit cesser. Nous demandons la relaxe de tous les militants-tes et syndicalistes inculpé-es, ou sous le coup d'un réquisitoire les condamnant en raison de leur activité revendicative.

BOUTIQUES L.X.A TOUR EIFFEL : TROIS SEMAINES DE GRÈVE POUR UNE VICTOIRE !

C'est signé ! À l'issue d'une dernière assemblée générale jeudi 18 avril, les salarié-es grévistes des boutiques de souvenirs LxA de la Tour Eiffel (groupe Lagardère) ont voté la signature d'un accord avec la direction. L'accord prévoit une **augmentation collective de 110€, une revalorisation de 6% de la prime d'ancienneté et le versement d'une prime « Jeux olympiques » de 500€**. Les salarié-es avaient débuté leur mouvement de grève à l'appel de la section CGT à l'issue de la deuxième réunion des négociations annuelles obligatoires : En réponse aux revendications de la CGT, la direction avait alors proposé une augmentation de 40€ et une prime « **chiffre d'affaires** » de 140€.

À l'image du précédent conflit en 2020, les grévistes ont immédiatement imposé un solide rapport de force avec 33 salariés sur 46 qui ont cessé le travail. En conséquence seules deux des huit boutiques ont continué, difficilement, de fonctionner.

La direction, probablement sur consigne du groupe, a bien tenté de jouer le pourrissement du conflit mais sans succès. La détermination est restée intacte jusqu'au bout. Avec l'appui de leur syndicat, l'US commerce, et le soutien sans faille du syndicat CGT de la Tour Eiffel (SETE), les travailleurs de LxA ont fait une nouvelle fois la preuve de la force du collectif.

Il faut également saluer les camarades de la sécurité de la Tour Eiffel (Byblos) **qui ont refusé de procéder à l'expulsion des grévistes et ont menacé de se mettre en grève ce qui aurait entraîné la fermeture du site**. La CGT a démontré, par l'implication et la coordination de toutes les structures concernées, sa capacité à permettre aux salarié-es de faire aboutir leurs revendications !

SANOFI : 300 POSTES SUPPRIMÉS AU SERVICE ONCOLOGIE !

Le géant pharmaceutique français prévoit de supprimer 330 postes en recherche et développement dans le service oncologie. 288 emplois concerneraient le site de Vitry-sur-Seine, 16 postes à Gentilly et 26 emplois à Montpellier.

« Je vais avoir 29 ans d'ancienneté cette année, c'est la première fois que la direction parle de départs contraints. À chaque fois, les gens étaient reclassés mais pas cette fois-ci. Beaucoup de salariés ne savent pas de quoi sera fait le lendemain », affirme Renaldo Raych, délégué syndical CGT. Comme ses collègues, il a appris la nouvelle le 4 avril, « **à la veille des vacances** ».

Après les suppressions de 135 postes sur les sites d'Aramon (Gard) et Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence), production de médicaments, l'an dernier, c'est au service d'oncologie d'être ciblé par le géant français. La multinationale, qui déplore des investissements de « plus de 1 milliard d'euros en 2023 », préfère consacrer ses ressources dans l'immunologie et immuno-oncologie.

Une chute des effectifs de R & D en France en dix ans !

Une orientation lui permettant de développer « des vaccins et médicaments qui seront les premiers ou les meilleurs de leur catégorie », se vante-t-elle. La CGT ne l'entend, elle, pas de cette oreille : « L'entreprise regrette que ces produits développés ne rapportent pas assez d'argent, elle ambitionne donc de s'investir dans un secteur où il y a de l'argent à aller récupérer afin d'augmenter le taux de profit », explique le délégué syndical.

Une vision capitaliste de la santé, d'autant qu'en 2022 l'entreprise française a enregistré **un bénéfice de 10 milliards d'euros**. *Chaque année, Sanofi bénéficie autour de 100 millions d'euros grâce au crédit d'impôt recherche. On ne peut pas continuer à verser de l'argent public à une entreprise qui à la fois réduit nos capacités de production, entraîne une pénurie de médicaments et licencie ses travailleurs.*

RÉPRESSION SYNDICALE ANTI CGT RÉCURRENTE !

Contre la répression de Siham Touazi, la CGT 95 appel à un rassemblement le 7 mai à Pontoise !

Le mardi 7 mai 2024, l'ex-députée syndicale CGT Siham Touazi est convoquée au tribunal judiciaire de Pontoise, en Île-de-France, pour avoir été **la porte-voix d'une lutte de 133 jours. Soyons nombreux à venir la soutenir pour un rassemblement à 12 h devant le tribunal.**

Depuis plusieurs années Siham Touazi, infirmière durant 12 ans à l'EHPAD du château de Neuville-sur-Oise, dénonce le harcèlement qu'elle subit de la part de son ex-direction (le groupe Epinomis). Après avoir signalé à de multiples reprises un management toxique, la militante est aujourd'hui victime d'une procédure-bâillon.

En effet, après avoir mené une grève de 133 jours avec ses collègues, Siham Touazi est poursuivie par sa direction pour harcèlement, **cela après avoir été mise en examen à quatre reprises alors même qu'elle ne faisait plus partie de l'entreprise**. Un véritable acharnement anti-syndical qui a commencé en janvier 2022, trois semaines après que la militante ait été désignée déléguée syndicale par son syndicat CGT.

Ainsi, le 28 janvier 2022, la direction démarrait la première procédure judiciaire afin de la destituer de son mandat. En parallèle de ces procédures, étant donné que leurs conditions de travail devenaient de plus en plus difficiles, les employées ont demandé avec le soutien de l'inspection du travail et de la médecine du travail une étude des RPS (risques psycho-sociaux) à leur employeur afin d'évaluer les risques de ce changement sur la santé mentale et physique des salarié-es de l'entreprise. Selon la militante syndicale, ces événements ont déclenché la répression syndicale au sein de l'entreprise, et tout particulièrement à son égard.

C'est à l'issue de ces mêmes événements que Siham Touazi s'est vu imposer une mise à pied tout comme l'une de ses collègues. « *Durant les 3 mois qui ont suivi l'annonce de la procédure, on a été accusées des pires choses et on n'a pas été payées* » dénonce l'ex représentante CGT. Ce genre de procédures a été répété de multiples fois à son égard, jusqu'à ce que cette dernière cumule finalement **six mois de mise à pied**. « *Le but de la direction était*

simple : m'éloigner de mon lieu de travail, pour m'empêcher d'effectuer mon travail de déléguée syndicale » explique-t-elle.

Après cela, le 3 janvier 2022, une dizaine de salariées de l'EHPAD se sont mises en grève, afin de s'opposer à une modification de leurs horaires de travail imposés par la direction. Malgré les nombreuses difficultés liées aux différentes manœuvres de la direction, la détermination des grévistes n'a pas été atteinte. **Elles ont mené leur lutte pendant plus de quatre mois**, ce qui fait de cette dernière la plus longue mobilisation ayant eu lieu dans le Val d'Oise. **À l'issue de la grève, Siham Touazi a reçu 4 mises en examen pour diffamation, alors qu'elle ne faisait déjà plus partie de l'entreprise.** Son employeuse a également porté plainte contre elle pour harcèlement.

Face à ces multiples attaques envers Siham Touazi, la CGT 95 organise un rassemblement à l'occasion **de son audience le 7 mai à 12 h devant le tribunal judiciaire de Pontoise au 3 rue Victor Hugo.** Une conférence de presse organisée par la CGT Val d'Oise aura également lieu en présence d'autres militants victimes de répression dans leurs entreprises (Transdev, Dassault, Nortier...). **Une initiative qui vise à démontrer que le cas de Siham Touazi est loin d'être isolé.**

N O N, LES SALARIÉS MICHELIN NE SONT PAS DES PRIVILÉGIÉS !

Le patron de Michelin affirme que les salariés méritent mieux que le SMIC et que, dans son entreprise, tous les salariés seraient payés 20 % au-dessus du SMIC. Si on peut être d'accord avec la première partie, le SMIC aujourd'hui ne permettant pas de vivre décemment, sur la deuxième ce monsieur ne sait visiblement pas de quoi il parle.

D'une part, il faudrait déjà savoir ce que M. Ménégau met derrière le SMIC, car les chiffres qu'il prend en compte n'ont pas les mêmes références. Effectivement, le SMIC Brut est à 1 766,92 € pour 151,67 heures de travail mensuel. Mais chez Michelin, le plus bas forfait mensuel est celui des salariés qui travaillent en journée et il est de 157,3 heures. Or, pour la majorité des salariés des usines de production, c'est à minima 165,2 heures mensuelles et 178,3 heures pour le forfait horaire mensuel le plus haut.

Quand M. Ménégau affirme que tous les salariés sont 20 % au-dessus du SMIC, il faut lui demander s'il a connaissance de ces forfaits horaires dans son entreprise. Quand on travaille 178,3 heures par mois cela représente déjà 17,55 % de plus que le forfait mensuel du SMIC. Les salariés qui sont dans ces forfaits sont tous **des travailleurs postés en 2x8, 3x8, 4x8 et 5x8 sur 3, 4 ou 5 équipes en alternance le matin, l'après-midi et la nuit.** Pour ces raisons, ils perçoivent des primes conventionnelles en rapport aux inconvénients subis. Ces primes socialisées représentent plus de 8 %. N'oublions pas aussi, et cela M. Ménégau ne le sait peut-être pas, qu'il y a des majorations spéciales et obligatoires de 10 % pour ceux qui travaillent 48 h par semaine donc les samedis matin. Pour terminer et informer réellement les citoyens et ne pas faire passer les salariés Michelin pour des privilégiés, nous faisons partie d'une industrie de **très haute technologie où il est pratiqué les plus bas salaires de toutes les branches industrielles à part l'industrie nautique, la plasturgie et le textile.**

Quand nous faisons le palmarès des salaires dans la branche du caoutchouc, Michelin, 1^{er} mondial, arrive bon dernier derrière tous ses rivaux pneumaticiens et également loin derrière le caoutchouc médical et industriel. Pour exemple, un salarié du caoutchouc médical, à l'embauche peut avoir plus de 14 € de l'heure au coefficient 150 lorsque Michelin lui versera 11,74 €, le SMIC, et cela pour un coefficient à 165.

La négociation salaire Michelin 2024 fut une mascarade et bien que l'inflation soit à 5 % et fleurisse toujours aux alentours des 4 %, l'augmentation générale des salaires a été de 2 %. La finalité de cette négociation, contestée par la CGT, fut une enveloppe globale de 5 % qui n'assure absolument pas cette augmentation aux salariés car seule l'augmentation générale de 2 % est garantie. N'en déplaise à M. Ménégau et à ceux qui portent cette entreprise française comme leader du *dialogue social*, il faudra repasser par la session de rattrapage.

Nous ne sommes pas au SMIC mais en-dessous, en comparaison de la technologie, de la science et de la sécurité que nous développons dans cette industrie mais les orientations de l'entreprise sont très claires puisque ses dirigeants vont vers une logique sans fin de profits et une stratégie financière en direction des actionnaires. Par ailleurs, il n'est pas à exclure que le nom de l'entreprise Michelin revienne très prochainement sur le devant de la scène pour des raisons de restructuration ou peut-être de fermeture de site.

Pour info : le résultat opérationnel 2023 est en **hausse de 5,2 %** par rapport à 2022. Le dividende qui sera versé aux actionnaires en juin prochain va représenter **près d'un milliard d'euros, soit plus de 7.200 € par salarié du groupe**, alors que l'entreprise n'a accordé que **20 ou 30 euros par mois d'augmentation générale pour 2024.**

RENAULT FLINS : MÉFIONS NOUS DES ANNONCES DE LA DIRECTION !

À la réunion extraordinaire du CSE de vendredi dernier, la direction a annoncé que, dans le cadre de la production d'un nouveau véhicule utilitaire 100 % électrique à Sandouville, Flins pourrait produire des pièces pour ce nouveau fourgon dès 2026 et surtout 2027.

Les outils pour l'emboutissage arriveraient à Flins en 2025. Pour répondre à cette demande, la direction prévoit une centaine de nouveaux emplois pour les secteurs de l'emboutissage, de la tôlerie, de l'injection plastique et de la cataphorèse ainsi que pour la logistique et la qualité.

Restons sur nos gardes par rapport à ces annonces. Ces emplois seront-ils des embauches en CDI ? Ou alors des emplois précaires en intérim, en CDD ?

La direction répond la main sur le cœur qu'ils seraient en CDI...pour nous dire dix secondes après qu'ils pourraient **être aussi en intérim** le temps que le nouveau véhicule se vende. Dans un passé récent, on nous annonçait une « *nouvelle plate-forme* », une usine de batteries, etc...

Au final, le 29 mars dernier, c'était l'arrêt définitif de toute production de véhicules neufs à Flins !

Alors que **2.000 suppressions de postes** ont eu lieu depuis le début du projet d'économie circulaire, la direction se **félicite de la possible embauche d'une centaine de travailleurs** : cela fait peu !

De plus, sur l'usine, plusieurs dizaines de travailleurs sont toujours en attente d'un reclassement ou d'une confirmation de postes suite à des entretiens. Nous n'oublions pas non plus qu'elle vient de **supprimer le service de bus et les médecins du travail de l'usine** ! Les effectifs promis par la direction à la VO Factory ou à Bodywork ne sont pas au rendez-vous ! Alors, nous suivrons toutes ces annonces avec la plus grande prudence. Pas question de nous laisser bercer de bonnes paroles. Nous ne croyons que les faits.

LOI KASBARIAN : CETTE LOCATAIRE DE SEINE-SAINT-DENIS EXPULSÉE DE SON LOGEMENT POUR 60 EUROS D'IMPAYÉS !

Loi Kasbarian : une expulsion locative pour **60 euros manquants**. Votée en juillet 2023, la loi dite « *anti-squat* » a largement réduit les droits des locataires au profit des propriétaires, conduisant à des expulsions massives des plus vulnérables.

Une loi unanimement dénoncée par le secteur du droit au logement et les associations contre le mal-logement, alertant sur une machine à multiplier les expulsions. Même l'ONU s'y était opposée : les rapporteurs spéciaux alarmaient notamment sur des dispositions « **de nature à augmenter le risque de sans-abrisme** », et « **contraires aux engagements internationaux de la France relatifs aux droits économiques et sociaux** ».

La loi Kasbarian met les Français à la rue pour quelques dizaines d'euros !

Aujourd'hui, avec les nouvelles règles induites par la loi Kasbarian, les affaires d'expulsion pour trois francs six sous d'impayés se multiplient. En Seine-Saint-Denis (93), une locataire a été expulsée de son logement indécemment pour un retard de paiement de quelques dizaines d'euros. Elle avait dû conserver ses APL, en raison de la non-décence de son logement selon le dossier. Après déduction de ces APL, la somme de 59.73 €uros manquait au paiement.

À cause de ces 60 euros manquants sur le paiement de son dernier mois de loyer, cette locataire n'a pas pu obtenir de délai pour payer sa dette. Son expulsion a donc été confirmée dans la foulée, conformément aux dispositions de la loi Kasbarian.

En 2024, dans la France de Macron, on est expulsé pour un retard de paiement. La loi Kasbarian et toutes celles appauvrissant la population mettent sciemment les citoyens à la rue.

FLEURY-MICHON : LA RÉPRESSION ANTI-SYNDICALE CONTINUE !

Alors que se déroulait cette semaine agitée, quatre autres responsables CGT ont reçu, dans le même temps, des courriers A/R les convoquant jeudi 25 avril à la direction pour raisons disciplinaires, sans connaître l'énoncé des motifs...

La CGT a donc réitérée la grève pour le 24, 25, 26 avril, avec un point fort pour une manifestation le 25 avril...

La direction, fait feu de tout bois actuellement et veut imposer son diktat sur les salarié-es et leurs élus CGT.

Le directeur général lors du CSE du 14 septembre dernier a reconnu être adepte de l'Ennéagramme depuis plus de 15 ans...

⑩ D'avoir fait entrer la technique dans l'entreprise par son "conseil en stratégie sociale".

⑩ Suite à un différent avec ce dernier, l'avoir substitué par la société RGARD9/ENNEA9.

- ⑩ Il a aussi diligenté 12 plaintes contre la CGT en 10 ans..., que la direction a toutes perdues.
 - ⑩ Depuis janvier, 7 à 8 représentants CGT ont été traduits en commission disciplinaire..
 - ⑩ Le directeur général a en 10 ans réussi à faire partir tous les anciens cadres de la direction pour recomposer une équipe à sa botte. il est le seul de l'ancienne équipe, et en est devenu Directeur Général...
- Tout cela fait quand-même beaucoup..
- Et en terme de sortie de crise, ne pourrait-il pas lui même faire un excellent fusible pour les propriétaires FLEURY MICHON de la famille GONNORD ?

NOUVELLES ATTAQUES CONTRE L'ASSURANCE CHÔMAGE !

Le gouvernement annonce, par communiqué de presse, sa décision de prendre un nouveau décret de carence pour modifier les droits à l'assurance chômage au-delà du 1er juillet 2024. Ce serait le **septième décret depuis 2018**, toujours dans le même sens : **baisse des droits pour faire des économies sur le dos des allocataires (du moins le 1/3 restant indemnisé, parmi les plus de 6 millions inscrits à France Travail) et culpabilisation de l'ensemble des travailleuses et travailleurs en contrat ou privé-es d'emploi**. Que les négociations aient abouti ou non, le gouvernement déroule son plan : **décider unilatéralement et favoriser la précarité**. La seule évaluation existante, concernant la salve de décrets pris par les gouvernements d'Emmanuel Macron, porte sur la réforme appliquée depuis octobre 2021 : selon le propre comité désigné par le gouvernement, aucun emploi n'a été « *créé* ».

Par contre, devant l'absence ou la fin de droits, les travailleuses et travailleurs ont été contraints pour survivre, d'accepter des contrats de plus en plus courts, de moins de 2 mois en moyenne. Il s'agit bien de mettre la pression sur toutes celles et tous ceux qui travaillent, pour empêcher les revendications sur les salaires, les conditions de travail, la durée des contrats, pour imposer des temps partiels, des contrats courts et continuer de fragmenter l'emploi. Un Décret pris par le gouvernement pour prolonger temporairement les règles entre le 1er janvier et le 30 juin 2024. **Malgré les milliards d'aides aux entreprises sans condition, il n'y a pas de créations d'emplois, pour autant, le gouvernement poursuit son attaque contre l'assurance chômage**. Gabriel Attal, lors de ses deux passages télévisés, a menacé de réduire encore la durée des droits, de durcir le seuil d'ouverture et de prendre diverses **autres mesures de baisses de droits**. La CGT appelle à tout faire unitairement pour empêcher ce nouveau passage en force, après celui sur la réforme des retraites !

SAINT DE CONCELLES (LOIRE-ATLANTIQUE): CENTRE DU COURRIER ! Reconduction de la grève pour le maintien de l'emploi et des conditions de travail.

Depuis le lundi 22 avril, les salarié-e-s sont mobilisé-e-s suite à l'annonce de la suppression de 3 tournées sur le bureau de Saint Julien de Concelles, alors même, qu'ils vont récupérer une nouvelle activité, celle de la publicité de média post sur les tournées vélo, staby et piétonne !

Elles et ils sont en grève à 100% de personnel permanent pour gagner :

- ⑩ Le maintien des positions de travail et des emplois, afin de garantir la qualité de service et leur santé.
- ⑩ La création d'une position dédiée pour la distribution des imprimés publicitaires.
- ⑩ Enfin, le personnel en grève réclame la cédésation Poste immédiate des intérimaires qui souhaitent être embauchés au sein de l'entreprise pour combler les positions de travail pérennes actuellement non couverte.

Les grévistes ont été reçu ce matin, La Direction n'a pas voulu transiger, ni faire des propositions concrètes, ils ont voté la reconduction pour le lendemain Mardi 23 avril !

Les Postières et Postiers du centre courrier de Saint Julien de Concelles sont en grève devant l'établissement, nous espérons que la direction sera plus motivée à faire des propositions afin de limiter l'impact pour la population locale, la distribution des colis et courrier étant très perturbée sur les communes de : Saint Julien de Concelles, Le Loroux Bottereau, La Chapelle Basse-Mer, Barbechat, La Boissière du Doré, Le Landreau, La Remaudière

ROANNE (LOIRE) : UNE NOUVELLE OPÉRATION DE FILTRAGE AUX ABORDS DE KNDS (EX-NEXTER) !

Le mardi 23 avril, les salariés avec les militants du syndicat CGT ont de nouveau filtré l'entrée des salariés pour une remise de tracts. La méthode est la même que la semaine dernière, tout comme leurs revendications.

À plusieurs reprises la semaine passée, des représentants de la CGT de KNDS ont filtré l'entrée des salariés le matin, provoquant d'importants troubles à la circulation aux abords de l'entreprise.

Mardi 23 avril, entre 7 heures et 9 heures, les syndicalistes ont usé du même procédé pour faire pression sur les négociations annuelles obligatoires (NAO) engagées avec la direction depuis le 17 avril.

D'autres opérations pourraient avoir lieu !

De nouveau, la CGT, ainsi que la CFDT et la CFE CGC, réclament une hausse globale des salaires de **7,5 %**, **ainsi que l'obtention de l'intégralité du 13e mois**. *"Notre demande est légitime à la vue des ambitions de notre entreprise dans son projet Nextstep 2030, à celle du discours de fin d'année 2023 rarement aussi optimiste et élogieux de notre directeur général, mais également par rapport à l'augmentation sensible de nos capacités de production à la demande du gouvernement et due à une situation internationale extrêmement tendue"*, précisent les représentants du personnel de KNDS.

D'autres opérations de filtrage pourraient avoir lieu dans la semaine.

CASINO : JUSQU'À PLUS DE 3.200 POSTES POURRAIENT ÊTRE SUPPRIMÉS AU SEIN DU GROUPE CASINO !

Un millier d'emplois devraient être préservés au siège stéphanois.

Casino est plus que jamais au bord du gouffre. Après de longs mois de crise, la direction a annoncé la suppression de 1.293 postes, mercredi 24 avril au matin. C'est un véritable coup de massue pour les syndicats. **"Qui ? Quand ? Comment ? On n'a pas les infos, derrière les postes, il y a des salarié-es. (...) Chaque salarié-e demande s'il sera concerné"** déclare une militante syndicale.

Près de 300 magasins cédés !

Des difficultés financières Casino, c'est avant toute chose l'histoire de la plus ancienne chaîne de supermarchés, née à Saint-Étienne (Loire) à la fin du XIXe siècle. Toutefois, depuis plusieurs années, l'empire de Casino s'effrite. Fin 2023, l'entreprise était endettée à hauteur de 6,2 milliards d'euros (depuis réduite à 1,5 milliard d'euros). L'enseigne a dû céder près de 300 magasins à la concurrence. Casino cherche un repreneur pour une vingtaine d'hypermarchés. Si l'entreprise n'y parvient pas, près de 2.000 postes supplémentaires pourraient être supprimés.

DURALEX : L'ENTREPRISE DE VERRERIE FRANÇAISE EST PLACÉE EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE !

En difficulté, la société New Duralex International avait sollicité l'ouverture de cette procédure pour espérer sauver son usine dans le Loiret qui emploie 230 salariés.

Le tribunal de commerce d'Orléans a prononcé, mercredi 24 avril, le placement en redressement judiciaire de Duralex, avec une période d'observation de six mois. Trois ans après une précédente demande, la société New Duralex International, exploitante de la célèbre marque de l'entreprise, avait annoncé le 16 avril avoir une nouvelle fois sollicité l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Avec cette procédure, l'entreprise espère ainsi sauver son usine située à La Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret), qui emploie 230 salariés. Le tribunal a nommé deux mandataires judiciaires et a renvoyé à une nouvelle date d'audience au 5 juin. **"Le tribunal espère trouver un repreneur"**, a expliqué à la presse un magistrat à l'issue de l'audience. A l'extérieur du tribunal, des militants de la CGT s'étaient réunis pour apporter leur soutien aux salariés de l'entreprise.

M.A FRANCE À AULNAY-SOUS-BOIS : GRÈVE POUR LA PÉRENNITÉ DES EMPLOIS ET DU SITE, STOP À LA CASSE INDUSTRIELLE !

Depuis mercredi 17 avril, les salariés de MA France à Aulnay-sous-Bois sont en grève. Unis, dans une intersyndicale réunissant la CGT, la CFDT et FO, les travailleurs ont cessé le travail afin d'obtenir des garanties pour l'avenir de leurs emplois et la pérennité du site industriel. En effet, au cours de ces derniers jours, la direction a évoqué sans détour un possible dépôt de bilan en cas d'échec de négociations relativement obscures avec son principal partenaire Stellantis.

Les salariés ont rencontré leur direction à plusieurs reprises mais sans jamais obtenir d'informations concrètes sur leur situation. Seule une prime de reprise du travail leurs a été proposée dans un premier temps mais sans garantie de la pérennité de leurs emplois. Aujourd'hui la direction annonce un CSE extraordinaire avec à **l'ordre du jour un dépôt de bilan de l'entreprise !** Cette casse industrielle et cette volonté de supprimer plus de **400 emplois du**

site est un pur scandale, alors que dans le même mouvement les actionnaires de Stellantis ont décidé d'accorder **38 millions d'euros de revenu annuel au PDG Carlos Tavares**.

Notre département, est une nouvelle fois sacrifié sur l'autel de la préservation des dividendes des actionnaires du groupe Stellantis qui en retour ont décidé de rémunérer de façon indécente le bourreau de cette casse sociale et industrielle. **Est-ce cela la réindustrialisation du pays ?** Des éléments de langage creux contredits par une réalité brutale : les actionnaires se goinfrent, les PDG deviennent des ultras riches, l'industrie périclite et les salariés trinquent !

L'Union Départementale CGT 93 apporte son soutien aux travailleurs en lutte de MA France et revendique comme eux la garantie de l'emploi et la pérennité du site industriel. **L'Union Départementale CGT 93 appelle ses adhérents et ses sympathisants à se rendre sur le piquet de grève devant l'usine (Boulevard André Citroën – porte 0 – Aulnay-sous-Bois)** pour apporter un soutien aux travailleurs en lutte. Les salariés ne sont pas prêt de se laisser ainsi « *dégager* » de leur usine, pour satisfaire les financiers de Stellantis et la cupidité de leur PDG. Les voitures qu'elles soient thermiques, hybrides ou électriques fonctionnent avec une carrosserie ! Les MA France doivent continuer à produire, à travailler, à gagner leur salaire dans leur usine située au cœur de la Seine Saint Denis !

MONDE

MANIFESTATIONS AU TOGO : LE JOURNALISTE THOMAS DIETRICH ARRÊTÉ ET MALMENÉ !

Alors qu'il couvrait l'actualité politique et sociale togolaise, le journaliste français Thomas Dietrich a été brutalement arrêté, humilié et fortement malmené à Lomé, lundi 15 avril. Le SNJ-CGT et la FIJ s'indignent de ces pratiques scandaleuses, visant à l'empêcher d'exercer sa mission de journaliste.

Dans la nuit du 25 au 26 mars dernier, l'Assemblée Nationale togolaise adoptait un projet de réforme constitutionnelle promettant un passage « *test* » vers un régime parlementaire. Le président de la République serait alors élu par une majorité de députés. **De fait, ce projet de loi annule les élections prévues en 2025 et donne une dimension tout autre aux Législatives du 20 avril 2024.** L'opposition ainsi que des acteurs de la société civile ont dénoncé une tentative de « *coup d'état constitutionnel* ». C'est dans ce contexte que Thomas Dietrich s'est rendu au Togo afin de couvrir la révision constitutionnelle et sa contestation. Le 5 avril, il fait une demande de visa professionnel, qui lui est accordé, ainsi qu'une demande d'accréditation auprès de la Haute Autorité Publique à la Communication (HAAC) : cette seconde autorisation a d'abord été approuvée puis suspendue, la HAAC ayant subitement décidé que le Togo ne délivrait plus d'accréditations dans le cadre des contestations populaires contre la révision constitutionnelle. Arrivé au Togo le 12 avril, Thomas Dietrich s'est rendu à la HAAC le matin du 15 avril afin de récupérer son accréditation. **Il a été arrêté dans les heures suivantes. Son visa professionnel étant toujours valable, cette arrestation est d'autant plus inacceptable.**

Elle représente une atteinte intolérable à la liberté de la presse. Il a été expulsé le 16 avril vers le Bénin, après un simulacre de procès. Il est condamné à six mois de prison avec sursis ainsi **que cinq ans d'interdiction du territoire togolais** pour entrée illégale dans le pays. Thomas Dietrich signale, en plus de son arrestation des plus brutale, avoir été humilié et fortement malmené durant sa détention et relate un interrogatoire très violent. **Privé d'avocat**, il explique avoir été frappé et menacé à plusieurs reprises en représailles à la publication récente d'une vidéo consacrée à la situation politique au Togo. Le pouvoir togolais se rend à nouveau coupable d'une atteinte gravissime aux droits de la presse et, surtout, aux droits humains les plus élémentaires. Thomas Dietrich, qui publie de multiples enquêtes sur la FrancAfrique, fait l'objet d'un véritable **harcèlement policier dans plusieurs pays**. Il est constamment surveillé et subit de nombreuses pressions lors de ses déplacements en reportage et il est régulièrement arrêté puis expulsé pour l'empêcher de couvrir l'actualité ou d'enquêter. Les régimes veulent faire payer au journaliste son intégrité et sa rigueur professionnelle, alors même qu'ils n'ont juridiquement rien à lui reprocher, se contentant généralement de l'entraver et de l'expulser sans poursuites pénales. Le SNJ-CGT et la Fédération Internationale des Journalistes (FIJ) dénonçaient déjà les atteintes au travail de Thomas Dietrich, **notamment lors de son arrestation en Guinée en janvier 2024**, alors qu'il enquêtait sur la Société Nationale des pétroles, ou encore lorsqu'il était **convoqué par la police française** après une plainte de l'ancien patron de la police politique tchadienne, en représailles à une enquête publiée par Le Média. Thomas Dietrich est par ailleurs soutenu par le SNJ-CGT et la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ). **Sa famille fait également l'objet de menaces de la part du régime tchadien** suite à une série d'enquêtes. Le SNJ-CGT et la FIJ s'indignent de ces pratiques scandaleuses et appellent les autorités togolaises à respecter la liberté de la presse et les droits humains. Nous exigeons que Thomas Dietrich puisse circuler et couvrir librement l'actualité au Togo.

AIDEZ NOUS, SOUSCRIPTION NATIONALE

Nous ne disposons d'aucun financement officiel, ni d'aucune autre ressource que celle que nous procurent les dons de nos adhérents, de nos sympathisants, de nos amis.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Souscrivez et faites souscrire autour de vous

Chèques libellés à : Parti Révolutionnaire COMMUNISTES envoyer à :
Communistes 27, boulevard Saint Martin 75003 Paris (attention au changement d'adresse)
Vos dons pourront être déclarés aux impôts pour obtenir un dégrèvement